



# Scénario alternatif du SAGE Vilaine

Version provisoire du 21 décembre 2023



# TABLE DES MATIERES

<b>I. Scénarios alternatifs pour enrayer les tendances</b>	<b>3</b>
A. Méthode d'élaboration des scénarios alternatifs	3
1. Rôle des scénarios alternatifs dans la révision du SAGE	
3	
2. Co-construction avec les acteurs du territoire	4
3. Formalisation des scénarios alternatifs	4
B. Scénarios alternatifs par enjeux	6
1. Clés de lecture des fiches de présentation des scénarios	
6	

## I. SCENARIOS ALTERNATIFS POUR ENRAYER LES TENDANCES

### A. Méthode d'élaboration des scénarios alternatifs

#### 1. Rôle des scénarios alternatifs dans la révision du SAGE

L'élaboration des scénarios alternatifs succède au scénario tendanciel dans la séquence de révision du SAGE. Pour rappel :

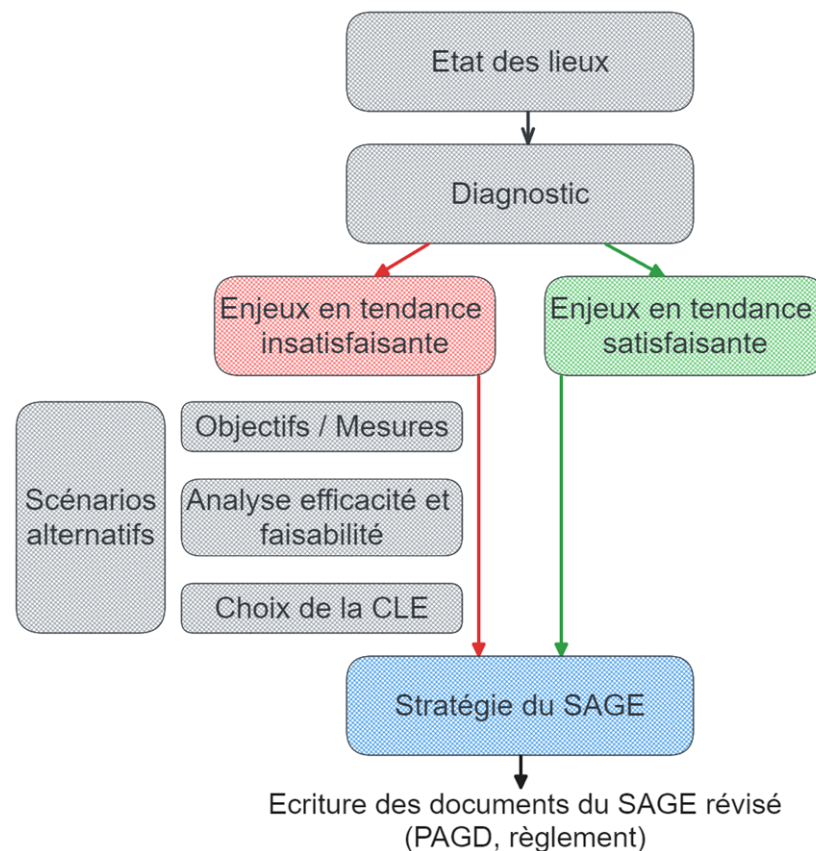
- l'état des lieux révisé a permis d'actualiser la description du territoire à partir des dernières données disponibles,
- le diagnostic a consisté à recroiser les éléments de l'état des lieux afin de mettre en évidence les relations entre les pressions et l'impact sur l'eau et les milieux aquatiques et de caractériser les enjeux à traiter dans le SAGE révisé,
- le scénario tendanciel a permis d'analyser l'évolution prédictible de ces enjeux selon la trajectoire qui peut être associée au SAGE actuel, considérant un horizon de référence pris à 2050, en hiérarchisant ces enjeux en fonction de leur poids actuel et de leur évolution prédite au cours des prochaines années.

Comme schématisé ci-après, l'analyse des scénarios alternatifs consiste à explorer des trajectoires d'inflexion pour les enjeux dont les tendances sont identifiées comme non satisfaisantes, en décrivant plusieurs options relatives :

- aux objectifs à atteindre vis-à-vis de chaque enjeu,
- aux mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés,
- à l'analyse de l'efficacité de ces mesures dans leur contribution à l'atteinte des objectifs,
- à l'analyse de la faisabilité de ces mesures, en fonction de la mise en œuvre technique, de l'acceptabilité sociale, des implications économiques.

L'objectif est de mettre à disposition de la CLE les éléments nécessaires pour positionner le projet de SAGE révisé, et de lui permettre de réaliser des choix éclairés, en vue de définir la stratégie.

#### Les scénarios dans la séquence de révision du SAGE



## 2. Co-construction avec les acteurs du territoire

Comme pour les étapes précédentes, l'élaboration des scénarios alternatifs a conjugué un travail d'expertise technique des enjeux révélés par le diagnostic et une centralisation des propositions des acteurs du territoire.

Plusieurs réunions de concertation ont été organisées pour permettre aux acteurs du territoire d'exprimer leurs attentes et leurs propositions dans le cadre de la révision du SAGE. Deux démarches de concertation ont été menées en parallèle :

- Une consultation des parties prenantes de la gestion de l'eau, au travers de commissions géographiques qui ont été réunies au mois d'octobre 2023 :
  - secteur Chère-Don-Isac : 5 octobre 2023,
  - secteur Oust Loudéac : 12 octobre 2023,
  - secteur Vilaine amont est : 13 octobre 2023,
  - secteur Vilaine amont ouest : 17 octobre 2023,
  - secteur Vilaine aval estuaire : 19 octobre 2023.

### Commission géographique Vilaine amont est



- Une participation du grand public, en deux étapes. Des ateliers de débat, organisés dans un premier temps, au cours du mois de juin 2023 :

- le 14 juin à Chateaubourg,
- le 15 juin à Nivillac,
- le 20 juin à Mohon,
- le 22 juin à L'Hermitage.

Lors de ces ateliers, les participants ont été invités à faire part de leurs propositions pour le SAGE révisé en termes d'objectifs et de mesures.

Dans un second temps, une journée de rencontre a été organisée le 25 novembre 2023, au cours de laquelle les participants ont été questionnés et invités à se positionner sur des sujets clés, à partir des premiers scénarios alternatifs élaborés.

## 3. Formalisation des scénarios alternatifs

Conjointement aux propositions exprimées dans le cadre des instances de co-construction, les scénarios ont été élaborés à partir de plusieurs éléments de référence :

- le SAGE de 2015, en distinguant les dispositions/règles qui sont à maintenir ou à actualiser, et celles qui ne sont plus d'actualité au regard des actions déjà réalisées et des enjeux actuels,
- le diagnostic révisé du SAGE,
- les objectifs et les orientations fixées par le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.



Les scénarios sont déclinés par grandes catégories d'enjeux :

- qualité des eaux,
- milieux aquatiques et humides,
- quantité,
- risques d'inondations, de submersion marine et d'érosion du trait de côte,
- communication et gouvernance.

Cette classification nécessaire à la lecture des scénarios n'omet cependant pas les interactions fortes entre ces différents enjeux. De nombreux objectifs et mesures intéressent de manière transversale tout ou partie des enjeux ainsi classifiés. De nombreux renvois sont ainsi présentés dans les scénarios pour figurer ce principe de transversalité.

Pour chaque catégorie d'enjeux, les scénarios déclinent les objectifs généraux qui sont visés, puis les mesures pour les atteindre. Ces mesures flèchent directement les dispositions et les règles qui pourront intégrer les documents du SAGE révisé, en fonction des choix opérés dans la stratégie. Ces mesures potentielles sont déclinées en trois catégories :

- **Mesures et règles de base**, qui constituent ensemble le scénario « socle », soit le scénario considéré comme élémentaire pour apporter un premier niveau de réponses aux différents enjeux identifiés dans le cadre des précédentes étapes de la révision du SAGE.
- **Des mesures et règles qui constituent des ambitions de rang supérieur**. Elles sont des déclinaisons des mesures et règles intégrées au scénario « socle » plus ambitieuses en termes d'emprise géographique, ou de portée technique, juridique, etc. Le cas échéant, ces mesures et règles peuvent être déclinées selon un gradient d'ambition, de rang 1, 2, 3, etc.

- **Des mesures « optionnelles »**, soit des mesures non intégrées au scénario « socle », qui sont envisageables en complément de ce dernier.

C'est la combinaison de ces catégories par thématique qui constitue au final les scénarios alternatifs du SAGE révisé.

A ce stade, les mesures sont décrites de manière synthétique. Seul le principe général de chacune est exposé. Le contenu sera précisé et détaillé lors de la stratégie du SAGE. Dans le chapitre suivant, les mesures sont décrites selon les éléments suivants :

- la catégorie de mesure : base, ambition de rang supérieur, optionnelle,
- le type de de mesure : disposition standard, disposition qui s'impose selon un rapport de compatibilité (documents d'urbanisme, décisions prises dans le domaine de l'eau), règle potentielle du SAGE,
- description succincte du principe général de la mesure,
- la zone géographique visée par la mesure : ensemble du périmètre du SAGE, sous-bassin versant, commune, zone spécifique, etc.
- le(s) maître(s) d'ouvrage pressenti(s) pour porter la mesure,
- l'appréciation de l'efficacité de la mesure par rapport à l'atteinte des objectifs fixés. Cette appréciation ne présage pas de la faisabilité (cf. ci-après),
- l'appréciation de la faisabilité de la mesure, du point de vue de la mise en œuvre technique, de l'acceptabilité sociale, des implications économiques.

A l'exception du volet économique, l'efficacité et la faisabilité sont appréciées de manière qualitative. Ces notions peuvent être diversement interprétées selon le point de vue. Elles sont ainsi présentées au titre d'éléments d'aide à la décision, mais ne visent pas à justifier seules le choix de les conserver ou non dans la stratégie, puis dans les documents du SAGE révisé.

## B. Scénarios alternatifs par enjeu

Les scénarios sont présentés sous formes de fiches consacrées à chaque grande catégorie d'enjeu.

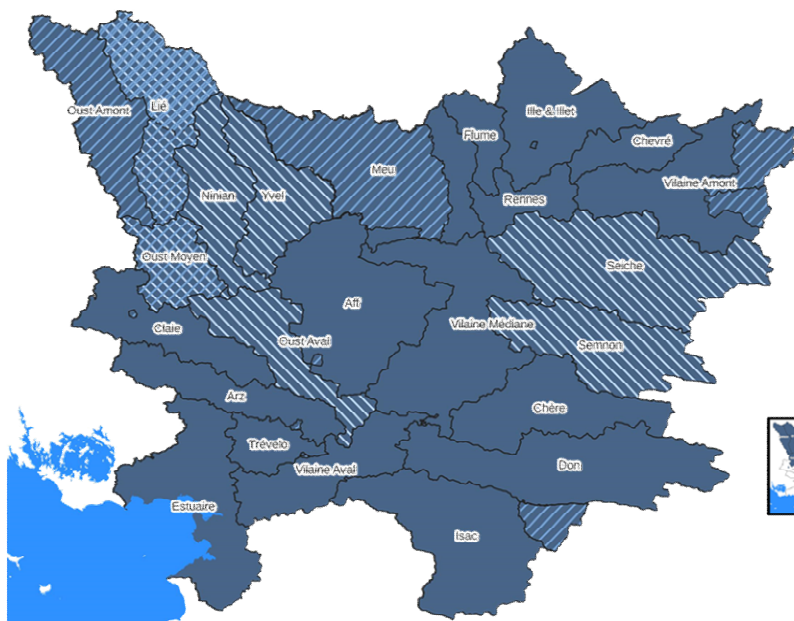
### 1. Clés de lecture des fiches de présentation des scénarios

Ambition base	Dispositions / règles proposées pour le scénario de base du SAGE révisé
Ambition + 1	Dispositions / règles déclinées de manière plus ambitieuse (emprise géographique, portée technique, prescriptibilité...)
+2 +3	
Option	Dispositions / règles proposées complémentirement au scénario de base, qui vise d'autres modalités d'actions (et non une déclinaison plus ambitieuse des mesures intégrées dans le scénario socle)
xxx	Orientations (regroupement des dispositions par sous-thématiques)

Une fiche de synthèse est présentée en introduction de chaque enjeu.

Types de mesures		Efficacité / Faisabilité des mesures
C	Disposition qui s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme ou aux décisions prises dans le domaine de l'eau	Bonne
		Moyenne
R	Règle potentielle du SAGE	Faible

ATTEINDRE LE BON ÉTAT / POTENTIEL ÉCOLOGIQUE (<50 mg NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> /l ET 0,2 mg P/l...) EN 2027
PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES SUR LES AAC PRIORITAIRES : ATTEINDRE LES NORMES EAUX TRAITÉES DANS LES EAUX BRUTES
PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES SUR L'ENSEMBLE DES AAC
LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES COURS D'EAU ET EAUX LITTORALES



## Améliorer la connaissance et la diffuser au grand public

- Disposer d'un suivi de la qualité des eaux pertinent
- Actualisation des secteurs phosphore prioritaires par rapport à l'érosion
- Observatoire / épisodes de cyanobactéries
- Modéliser les concentrations en nitrates et phosphore sur le bv pour mieux discriminer la contribution des différents BV

## Maintenir et développer une agriculture viable répondant aux besoins locaux et garantissant un bon état des eaux

- REGLE:** interdire nouveau drainage
- Accompagner techniquement les agriculteurs
- Stratégie foncière
- Valoriser les modes de production vertueux pour la ressource en eau, notamment l'élevage en système herbager (MAEC, PSE, PAT- consolidation des filières locales...).
- Recenser drains existants et **déconnecter**



2030 : AAC prioritaires / AAC captages risquant une fermeture / pesticides et 2040 pour les autres AAC : Viser le 0 pesticides + modes de production vertueux pour la ressource en eau

- OU
- REGLE :** AAC prioritaires / AAC captages risquant une fermeture / pesticides : en 2030 interdire l'utilisation de pesticides de synthèse et interdire le retournement des prairies sur les zones les plus vulnérables

## Garantir une production d'eau potable locale de qualité à partir d'eaux brutes nécessitant peu de traitement

- Transmettre une synthèse annuelle à l'EPTB de l'évolution des teneurs en nitrates et pesticides sur les captages

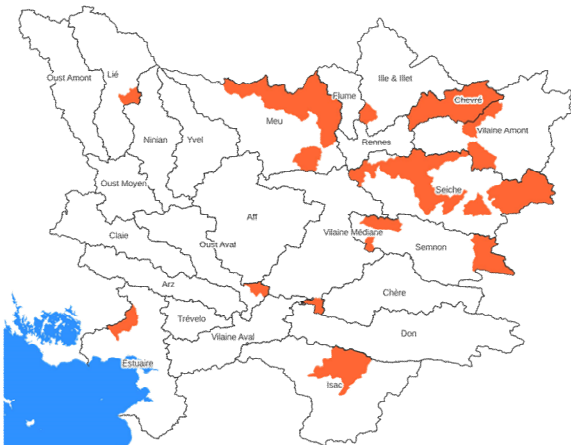
+ Cf. actions volet « milieux aquatiques » et « quantité »

ASSURER LA SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX

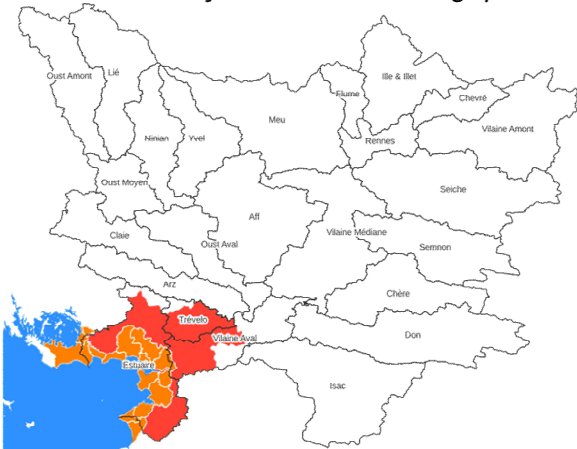
ATTEINDRE LE BON ÉTAT / POTENTIEL ÉCOLOGIQUE (<0,5 mg NH<sub>4</sub><sup>+</sup>/l ET 0,5 mg PO<sub>4</sub><sup>3-</sup>/l...) EN 2027

ENSEMBLE DES ZONES DE BAINADE EN QUALITÉ EXCELLENTE  
ZONES CONCHYLICOLES CLASSÉES EN A

## Secteurs prioritaires pour les pollutions ponctuelles phosphorées



## Zones d'influence microbologique



+ Cf. actions volet « milieux aquatiques » et « quantité »

### Informier, communiquer et sensibiliser

Améliorer la connaissance et la diffuser au grand public

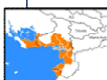
- Réaliser un profil de vulnérabilité à l'échelle de la baie de Vilaine (ou synthèse des profils existants) : délimitation des zones d'influence microbiologique, la localisation et hiérarchisation des pressions ainsi que détermination d'un programme d'actions pluriannuel
- Animer et faire vivre les profils de vulnérabilité

### Gérer les effluents domestiques et industriels de manière vertueuse : moins de pollution à la source et un moindre impact sur les milieux récepteurs

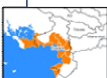
- Avoir une adéquation entre développement des territoires et acceptabilité des milieux récepteurs (intégrant le dérèglement climatique).
- S'assurer du bon dimensionnement des STEP lors des demandes de déclaration et d'autorisation
- Prendre en compte les effets du changement climatique et les impacts cumulés des rejets dans les études d'acceptabilité des rejets de STEP
- Développer les toilettes sèches
- Privilégier l'infiltration des eaux pour les ANC
- Développer le volet curatif en parallèle du préventif : traiter les substances émergentes par les STEP



- Formaliser une stratégie par bassin versant / masse d'eau sur les modes de rejet des stations de traitement des eaux usées en période d'étiage sur les bassins sensibles (BV à faible débit d'étiage)



- Améliorer la maîtrise de la collecte et du transfert des effluents à la STEP :
  - Contrôle des branchements d'eaux usées sur réseaux séparatifs dans les 10 ans
  - Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (renouvellement : 1% par an)
- Contrôler les assainissements non collectifs (dans les 6 ans) et suivre la mise en conformité
- Transmettre annuellement les résultats à la structure porteuse du SAGE



- REGLE :** Interdire les rejets directs d'eaux traitées au milieu superficiel pour les dispositifs d'assainissement non collectif des nouveaux bâtiments

### Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines

- Mettre en compatibilité les PLU(i) avec les objectifs de limitation de l'imperméabilisation

### Limiter l'impact des activités de loisirs

- Animer la charte et mettre en place le programme d'actions
- Mettre en place / développer des dispositifs de récupération des eaux noires dans les ports non équipés



## RÉDUIRE LES CONTAMINATIONS DES EAUX PAR LES SUBSTANCES ÉMERGENTES

### Améliorer la connaissance et la diffuser au grand public

- Dresser, en partenariat avec les services de l'état, un bilan / synthèse des actions RSDE à l'échelle des grands bassins versants et diffuser à la CLE.

### Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines

- Mettre en compatibilité les PLU(i) avec les objectifs de limitation de l'imperméabilisation

### Limiter l'impact des activités de loisirs

- REGLE :** Autoriser le carénage que sur des cales et aires équipés
- REGLE :** Interdire les rejets directs des effluents souillés des chantiers navals et des ports à sec dans les milieux aquatiques

OBJECTIFS	
Ambition base	Atteindre le bon état / potentiel écologique des cours d'eau (notamment <50 mg NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> /l et <0,2 mg P/l...) en 2027
	Assurer la satisfaction des usages littoraux / contaminations microbiologiques
	Réduire les contaminations des eaux par les substances émergentes (produits industriels, résidus médicamenteux, produits de soin et d'hygiène corporels, produits d'entretien)
Ambition base +1	<p>Préserver / améliorer la qualité des eaux brutes sur les AAC prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ &lt; 25 mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/l en 2050</li> <li>■ atteinte des normes eaux traitées dans les eaux brutes                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0,1µg/l par substance et métabolite pertinent au sens AEP</li> <li>○ 0,5 µg/l pour la somme des substances)</li> </ul> </li> </ul>
Ambition base +2	<p>Lutter contre l'eutrophisation des eaux : &lt; 18mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/l  <i>(Objectif de flux de nitrates à l'exutoire du BV Vilaine du précédent SAGE atteint mais persistance du phénomène d'eaux colorées dans l'estuaire → même si le bassin de la Loire contribue de manière importante aux apports de nutriments, afficher une ambition forte à l'échelle du SAGE vilaine)</i></p> <p><b>Exigence du SDAGE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Réduction de - 30% des flux d'azote à l'exutoire des cours d'eau côtiers et de la Vilaine par rapport aux concentrations moyennes annuelles des années 2010 à 2012</b></li> <li>■ <b>Réduction d'au moins 15% des flux de nitrates, à l'échelle 2050, à l'exutoire de la Vilaine et des cours d'eau côtiers dont la concentration moyenne annuelle en N03 en aval est supérieure à 20 mg/l, par rapport à la valeur moyenne observée sur la période 2001-2010</b></li> </ul>
	<p>satisfaction des usages littoraux / contaminations microbiologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 100% zones de baignade en qualité excellente</li> <li>■ 100% Zones conchylicoles classées en A</li> </ul>
	Préserver / améliorer la qualité des eaux brutes sur l'ensemble des AAC avec une ambition forte sur les AAC prioritaires

## Chiffrage en cours

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
<b>Améliorer la connaissance et la diffuser au grand public</b>						
Ambition base	Faire le point sur les réseaux de suivi en place sur le territoire du SAGE : définir une stratégie animée par l'EPTB : localisation des stations à mettre en place a minima, définition des paramètres à suivre, fréquence des mesures et maitrise d'ouvrage. Pour les points de suivi orphelin, envisager la prise en charge par l'EPTB	territoire du SAGE	animation par EPTB, en partenariat avec l'ensemble des structures en charge de réseau de suivi	Pas d'impacts directs sur la qualité mais préalable nécessaire pour le suivi des objectifs et la réorientation des actions		
Ambition base +2	Modéliser les concentrations en nitrates et en phosphore sur le bv pour mieux discriminer la contribution des différents BV	territoire du SAGE	EPTB	Pas d'impacts directs sur la qualité mais outil utile à la compréhension et à l'élaboration d'une stratégie	Faisabilité nuancée par la modélisation des concentrations en phosphate, plus complexe que la modélisation des concentrations en nitrates	
Ambition base	Actualiser la définition des secteurs prioritaires phosphore sur la base de la cartographie en cours d'élaboration Elaborer un programme de réduction de flux de phosphore sur les secteurs prioritaires phosphore identifiés (à la suite de la cartographie en cours)	Territoire du SAGE	EPTB			
Ambition base	Réaliser une étude des profils de vulnérabilité (ou synthèse à partir des profils d'ores et déjà réalisés par Cap Atlantique et à venir sur le Saint-Eloi), à l'échelle de la baie de Vilaine ==> délimiter les zones d'influence microbiologique et localiser et hiérarchiser les pressions et mettre en place un programme d'action pluriannuel. Suivre (annuellement) la mise en œuvre du programme d'actions par le comité estuaire ou par la constitution d'une commission dédiée.	à l'échelle de la Baie de Vilaine	EPTB	Pas d'impacts directs sur la qualité mais outil utile à la compréhension et à l'élaboration d'une stratégie		

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base	Mettre en place un observatoire recensant les épisodes d'eutrophisation, notamment cyanobactéries dans les eaux continentales du territoire et sur l'estuaire. Dresser un bilan annuel du phénomène et de son évolution	Territoire du SAGE	EPTB en partenariat avec collectivités locales	Pas d'impacts directs sur la qualité mais outil utile à la compréhension et à l'élaboration d'une stratégie		
Ambition base	Localiser et caractériser, par grand bassin versant, les points de rejet des systèmes de traitement industriels, sur la base des données transmises aux services de l'état, et notamment des bilans RSDE. Communiquer auprès de la CLE.	Territoire du SAGE	EPTB en partenariat avec services de l'état et les représentants des industriels	Pas d'impacts directs sur la qualité mais outil utile à la compréhension et à l'élaboration d'une stratégie	S'assurer de la possibilité de disposer de ces données par la DREAL?	
<b>Maintenir et développer une agriculture viable répondant aux besoins locaux et garantissant un bon état des eaux</b>						
Ambition base	Accompagner techniquement les agriculteurs aux changements de pratiques (supprimer le labour, favoriser le couvert permanent des sols, mettre en place des solutions de résorption du phosphore au niveau des parcelles présentant des excédents phosphorés, meilleure valorisation des effluents organiques, réduction des intrants, rotations culturales pour préserver les sols, développer des solutions alternatives aux phytos (mécaniques, variétés...), travailler sur l'IFT) voire aux évolutions de systèmes afin de développer une agriculture adaptée au sol et au climat et compatible avec les enjeux de l'eau. Communiquer plus largement sur les dispositifs existants pour l'aide à l'installation en agriculture biologique (prêt à taux zéro, accès privilégié au foncier, etc....).	Ninian, Yvel, Lié, Oust moyen et aval, Seiche et Semnon	EPTB, structures GEMA, chambres d'agriculture, structures compétentes AEP		Dépend de la réceptivité des acteurs et de la capacité à développer les filières de valorisation	
Ambition base +1		BV suscités + AAC captages prioritaires	EPTB, structures GEMA, chambres d'agriculture, structures compétentes AEP		Dépend de la réceptivité des acteurs et de la capacité à développer les filières de valorisation	
Ambition base +2		ensemble du territoire du SAGE, excepté bv < 18mg/l (cf. diagnostic SAGE)	EPTB, structures GEMA, chambres d'agriculture, structures compétentes AEP		Dépend de la réceptivité des acteurs et de la capacité à développer les filières de valorisation	




Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base +1	Délimiter les AAC des captages risquant une fermeture du fait de teneurs en pesticides et métabolites élevés	AAC captages	EPTB / str. Compétentes en production d'eau potable			
Ambition base +1	dans les AAC prioritaires en 2030 / AAC des captages risquant une fermeture / pesticides : Viser le 0 pesticides de synthèse et le développement de modes de production vertueux pour la ressource en eau (maintien des prairies, 40% de la SAU en agriculture biologique...)	sur les AAC prioritaires	Exploitants agricoles		Dépend de la capacité à développer les filières de valorisation et des alternatives proposées	
Ambition base +2	<b>R</b> Dans les AAC prioritaires en 2030 / AAC des captages risquant une fermeture / pesticides : interdire l'utilisation de pesticides de synthèse et interdire le retournement des prairies sur les zones les plus vulnérables Sur les AAC non prioritaires en 2040 : tendre vers des modes de production vertueux pour la ressource en eau (maintien des prairies, 0 pesticides, 40% de la SAU en agriculture biologique...)	territoire du SAGE	Exploitants agricoles		Dépend de la capacité à développer les filières de valorisation et des alternatives proposées	
Ambition base +1	Stratégie foncière pour favoriser le développement de l'agriculture biologique ou autres systèmes de production compatibles avec les enjeux de l'eau : réserve foncière, échanges de parcelles...	sur les AAC	EPTB / str. Compétentes en production d'eau potable		foncier : ressources sous tension	
Ambition base +2		territoire du SAGE	EPTB / str. Compétentes en production d'eau potable		foncier : ressources sous tension	
Ambition base	Rémunérer les agriculteurs pour leurs actions en faveur de la préservation de la ressource en eau : développer les MAEC, mettre en place des PSE et assurer un suivi technique. Intégrer dans ces outils l'enjeu de maintien de l'élevage (système herbager)	Ninian, Yvel, Lié, Oust moyen et aval, Seiche et Semnon	EPTB	Dépend du niveau d'incitation financière	Attractivité des MAEC et PSE au stade de l'expérimentation	


Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base +1		BV suscités + AAC captages prioritaires	EPTB / str. Compétentes en production d'eau potable	Dépend du niveau d'incitation financière	Attractivité des MAEC et PSE au stade de l'expérimentation	
Ambition base +2		ensemble du territoire du SAGE, excepté bv <18mg/l (cf. diagnostic SAGE)	EPTB	Dépend du niveau d'incitation financière	Attractivité des MAEC et PSE au stade de l'expérimentation	
Ambition base +2	Soutenir et encourager les modes de production plus vertueux pour les ressources en eau en proposant de nouveaux débouchés et une valorisation économique des productions : développer les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), structurer et consolider les filières locales (notamment avec une part de produits locaux issus d'une agriculture vertueuse pour les ressources en eau dans les restaurations collectives, les EPHAD...), aider à l'installation des magasins de producteurs locaux...	territoire du SAGE	EPCI-FP en coordination avec l'EPTB, les organisations professionnelles agricoles		Dépend de la réceptivité des consommateurs + des industriels et contraintes de production	
Ambition base	<b>R</b> Interdire tout nouveau drainage	territoire du SAGE				
Ambition base	Recenser les drains existants et supprimer / déconnecter les drains existants du cours d'eau récepteur	Ninian, Yvel, Lié, Oust moyen et aval, Seiche et Semnon	recensement par les structures compétentes en GEMA et aménagement par les exploitants agricoles		recensement non disponible	
Ambition base +1		sur les AAC			recensement non disponible	
Ambition base +2		territoire du SAGE			recensement non disponible nécessitant des moyens humains importants	
Ambition base	Renforcer le contrôle de la conformité des installations de stockage des effluents agricoles sur les sites de méthanisation et des épandages	Territoire du SAGE	Services de l'état	Pas de plus-value du SAGE	moyens humains	

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
<b>Garantir une production d'eau potable locale de qualité à partir d'eaux brutes nécessitant peu de traitement</b>						
Ambition base +1	Mettre en place un observatoire local des AAC	Territoire du SAGE	str. Compétentes en production d'eau potable		moyens humains	
<b>Une gestion des effluents domestiques et industriels vertueuse : moins de pollution à la source, un recyclage des eaux usées et un moindre impact sur les milieux récepteurs</b>						
Ambition base	<p><b>C</b> Intégration dans les documents d'urbanisme d'une analyse de l'adéquation entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ le potentiel de développement des territoires ; ET</li> <li>■ l'acceptabilité des milieux récepteurs, à l'échelle de la masse d'eau ou des cours d'eau, vis-à-vis des objectifs fixés par le SAGE, en tenant compte de l'impact du dérèglement climatique ; ainsi que la capacité réelle de collecte et de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées.</li> </ul>	territoire du SAGE	structures compétentes en PLU			
Ambition base +1	<p>Formaliser une stratégie par bassin versant / masse d'eau sur les modes de rejet des stations de traitement des eaux usées et des rejets industriels en période d'étiage sur les bassins sensibles (BV à faible débit d'étiage) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. s'assurer que la filière de traitement en place est la meilleure technique économiquement acceptable dans le cas d'un rejet en période d'étiage.</li> <li>2. caractériser la part du rejet de la station de traitement et/ou du rejet industriel dans le débit d'étiage de la masse d'eau</li> <li>3. statuer, avec les services de l'état, sur la doctrine par bassin / masse d'eau : opter entre la mise en œuvre de moyens alternatifs au rejet (Reuse, rejet dans des zones tampons artificielles, stockage et restitution hors période d'étiage...) ou le maintien du rejet pour assurer un soutien d'étiage malgré une qualité résultante moindre que le bon état</li> </ol>	BV très dégradé sur les orthophosphates en période d'étiage (cf. diagnostic du SAGE)	EPTB en partenariat avec les services de l'état et les maitres d'ouvrages compétents en assainissement collectif		décision / dérogation état écologique	

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base +1	<b>C</b> Analyse, dans les études d'incidences des dossiers d'autorisation ou de déclaration des nouvelles step ou lors de demandes de renouvellement de l'autorisation de step existantes, de l'acceptabilité du milieu récepteur en période d'étiage (en intégrant les effets du changement climatique - proposer réduction QMNA5 par secteurs? - et les impacts cumulés des différents rejets présents tout au long de la masse d'eau) ==> Détermination des normes de rejet des stations en période d'étiage non pas sur le QMNA5 mais sur un QMNA5 diminué d'un certain % (à déterminer?).	territoire du SAGE	str. compétentes en assainissement et industriels		technique économiquement acceptable	
Ambition base +2	Développer le volet curatif en parallèle du préventif : Traiter les substances émergentes par les STEP	territoire du SAGE	str. compétentes en assainissement et industriels		techniques de traitement connue et maîtrisée mais nécessiterait d'augmenter le prix de l'eau, problématique de gestion des concentrats, impacts sur le bilan démission de gaz à effet de serre...	
Ambition base	Recommander lorsque possible l'installation de toilettes sèches (afin notamment d'éviter la diffusion des pollutions médicamenteuses). (Cf volet quantité qui préconise l'adoption de dispositifs économes en eau)	territoire du SAGE	particuliers, collectivités et groupements de collectivités		acceptabilité sociale et difficultés de gestion dans le cas de bâtiments publics	
Ambition base	Améliorer la maîtrise de la collecte et du transfert des effluents à la STEP (diminuer les apports d'eaux claires parasites) :	zones d'influence microbiologique immédiate	str. compétentes en assainissement		coûts et moyens humains	



Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base +1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôler, dans un délai de 10 ans, la totalité des branchements d'eaux usées sur réseaux séparatifs et assurer le suivi de la mise en conformité (recourir au doublement de la taxe d'assainissement le cas échéant)</li> <li>Assurer une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (planification du renouvellement des réseaux à hauteur de 1% par an)</li> </ul>	zone d'influence microbiologique rapprochée	str. compétentes en assainissement		coûts et moyens humains	
Ambition base	Actualiser les schémas directeurs assainissement tous les 10 ans	Territoire du SAGE	str. Compétentes assainissement			
Ambition base	Limiter et réduire les déversements des eaux usées au milieu par temps de pluie : <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les réseaux unitaires : moins de 12 déversements calendaires par an en moyenne observés sur une période de 5 ans.</li> <li>Pour les réseaux séparatifs : les déversements ne sont pas autorisés (cf. SDAGE)</li> </ul>	Territoire du SAGE	str. Compétentes assainissement			
Ambition base	Favoriser l'infiltration des eaux usées traitées par les dispositifs ANC, lorsque les capacités du sol le permettent : sensibilisation et accompagnement technique par les SPANC	territoire du SAGE	EPCI-FP, communes		selon le contexte pédologique	
Ambition base +2	 Interdire les rejets directs d'eaux traitées au milieu superficiel pour les dispositifs d'assainissement non collectif des nouveaux bâtiments	zones d'influence microbiologique immédiate	SPANC		difficultés selon le contexte pédologique ==> nécessité d'anticiper ces problématiques sur les zones ouvertes à l'urbanisation (sous peine de ne pas urbaniser ces secteurs)	

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base +1	Réaliser les contrôles des assainissements non collectifs prioritairement sur les zones d'influence microbiologique immédiate (dans les 6 ans) et suivre la mise en conformité Transmettre annuellement les résultats à la structure porteuse du SAGE (avancement des diagnostics et des travaux de mise en conformité)	zones d'influence microbiologique immédiate	SPANC		coûts et moyens humains	
<b>Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines</b>						
Ambition base	 Mettre en compatibilité les PLUi avec les objectifs de limitation de l'imperméabilisation via le recours notamment aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (Cf mesure commune avec volet risques).	territoire du SAGE	EPTB			
<b>Limiter l'impact des activités de loisirs</b>						
Ambition base	Poursuivre l'animation de la charte sur la plaisance et mettre en place le programme d'actions associés (interdiction du carénage hors des cales et aires équipés, équipement des ports non dotés en dispositifs de récupération des eaux noires dans les ports...)	baie de Vilaine	EPTB - animation DOCOB ? en partenariat avec les associations de plaisanciers		Dépend de la réceptivité des acteurs	
<b>Lutter contre le ruissellement en milieu rural</b>						
	cf. onglet milieux aquatiques	en particulier en amont de l'étang au duc (cf. SDAGE : dispo 3B-1)				
<b>Restauration morphologique des cours d'eau</b>						
	cf. onglet milieux aquatiques					

# QUALITE DES MILIEUX

Atteindre le bon état/potentiel écologique ou OMS à horizon 2050, à minimum pour 80% des masses d'eau (objectif moins disant par rapport au SDAGE)	Stopper la perte de biodiversité, puis accroître la biodiversité
Atteindre le bon état/potentiel écologique ou OMS à horizon 2050, pour 100% des masses d'eau (objectif moins disant par rapport au SDAGE)	
Atteindre le bon état/potentiel écologique ou OMS à horizon 2027, à minimum pour 80% des masses d'eau (objectif moins disant par rapport au SDAGE)	
Atteindre le bon état/potentiel écologique ou OMS à horizon 2027 : 100% masses d'eau (objectif fixé par le SDAGE)	

Connaissance et sensibilisation	
<input type="checkbox"/> Actualisation des inventaires, diagnostics : milieux aquatiques et humides, bassins versants <input type="checkbox"/> Sensibilisation aux enjeux : grand public, propriétaires riverains, aménageurs...	
Restauration des milieux aquatiques et humides	
<input type="checkbox"/> Poursuite des programmes opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration des cours d'eau</li> <li>• Restauration des zones humides</li> <li>• Restauration des infrastructures agroécologiques</li> </ul>	
<input type="checkbox"/> Mener une politique foncière en appui de la protection/restauration des milieux aquatiques ou humides	
<input type="checkbox"/> Réalisation d'opérations collectives d'entretien des cours d'eau	
<input type="checkbox"/> Poursuite de la restauration de la continuité écologique	Ouvrages listés PLAGEPOMI Ensemble des ouvrages en liste 2
Protection des milieux aquatiques et humides	
<input type="checkbox"/> <b>REGLES</b> : Protéger les cours d'eau, voire leur espace de mobilité	Têtes de bassin versant Ensemble du territoire
<input type="checkbox"/> <b>REGLE</b> : Protéger les zones humides sur l'ensemble du territoire	Dérogations ciblées Dérogations très strictes
<input type="checkbox"/> Encadrement de la création de nouveaux plans d'eau par les documents d'urbanisme et par une <b>REGLE</b>	Dérogations ciblées Dérogations très strictes

Stratégies à définir localement dans les contrats territoriaux

Protection et gestion des infrastructures agroécologiques
<input type="checkbox"/> <b>REGLE</b> : Protéger les infrastructures agroécologiques
<input type="checkbox"/> Surveiller et conduire des plans des lutttes contre les espèces exotiques envahissantes
<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des plans de gestion des marais rétro littoraux <input type="checkbox"/> Finaliser ou actualiser au besoin les règlements d'eau <input type="checkbox"/> Suivre l'envasement de l'estuaire et poursuivre les campagnes ponctuelles de désenvasement



Secteurs prioritaires la restauration de la continuité écologique

Secteurs prioritaires pour la protection, gestion, restauration des infrastructures agroécologiques (pollution phosphore)

Secteurs de têtes de bassin versant à considérer spécifiquement dans les actions « milieux »



OBJECTIFS		
Ambition base	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stopper la perte de biodiversité, puis augmenter la biodiversité</li> <li>■ Maintenir, atteindre le bon état écologique des masses d'eau</li> </ul> <p><b>Prioriser les actions sur les masses d'eau en objectif de bon état écologique, par rapport aux masses d'eau en OMS ?</b></p> <p><b>A l'horizon 2027 :</b></p> <p><b>Option 1 :</b> améliorer l'état écologique des cours d'eau pour tendre vers les objectifs fixés par le SDAGE</p>	<p><i>Situation 2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 80% des ME cours d'eau non-OMS et pas en bon état</li> <li>■ Plus de 50% des ME cours d'eau OMS ont au moins une classe d'écart sur un paramètre</li> </ul>
	Ambition base +1	
Ambition base +2	<b>Option 3 :</b> 100% des cours d'eau atteignent le bon écologique ou l'OMS fixé par le SDAGE	
Ambition base +1	<p><b>A l'horizon 2050 :</b></p> <p><b>Option 1 :</b> 80% des cours d'eau en bon état écologique</p>	
Ambition base +2	<b>Option 2 :</b> Tendre vers 100% des cours d'eau en bon état écologique à horizon 2050	



# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
<b>Améliorer la connaissance</b>						
Ambition base	Actualiser (intégrer les nouvelles connaissances, modifier les tracés suite aux travaux par exemple) et homogénéiser les inventaires de cours d'eau Maintien du rôle de l'EPTB pour l'harmonisation et la centralisation des inventaires Elaborer une typologie de fonctionnement et de résilience des cours d'eau du bassin de la Vilaine	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA, EPTB	Connaissance nécessaire	Echanges et concertation à développer	Comptabilisé dans les moyens humains de l'EPTB : cf. volet communication gouvernance
Ambition base	Réaliser un atlas des zones de mobilité potentielle (en priorité dans les secteurs où des espaces potentiels demeurent et avec enjeux spécifiques : zones d'expansion de crues, remise de cours d'eau dans leur Talweg, reconnexion avec les annexes hydrauliques, zones humides, etc.)	Territoire du SAGE (hors axes déjà complètement artificialisés : Vilaine, Oust)	Structures compétentes GEMA, EPTB	Nécessaire en préalable aux mesures de protection et de restauration		Comptabilisé dans les moyens humains de l'EPTB : cf. volet communication gouvernance
Ambition base	Généraliser les inventaires de biodiversité, dont mares : inventaires faunes et flores, espèces à fort enjeu patrimonial associées aux milieux humides, identification des milieux nécessaires au cycle de vie de ces espèces Réalisation d'un cadre méthodologique par la structure porteuse du SAGE, adapté au contexte local	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP, EPTB	Connaissance nécessaire	Compétences nécessaires ou à solliciter	4,1
Ambition base	Actualiser en continu l'inventaire des obstacles à la continuité écologique, avec actualisation de l'évaluation des taux d'étagement et de fractionnement	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA	Connaissance nécessaire	Modalités et outils déjà mis en place	Comptabilisé dans les moyens humains de l'EPTB : cf. volet communication gouvernance
Ambition base	Mener les études pour atteindre le bon potentiel écologique du Domaine Public Fluvial (DPF) afin de mieux appréhender les actions à mener	DPF	Services de l'Etat, EPTB	Besoin d'éclairage sur les objectifs et les leviers relatifs au bon potentiel	Manque de références sur la notion de bon potentiel et des leviers d'actions associés	Non chiffré. Etude réalisée en interne par les équipes en place.

# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
Ambition base	Actualiser en continu les inventaires de zones humides. Diagnostiquer les fonctionnalités principales des zones humides dans le cadre des programmes opérationnels de bassin, en valorisant les données déjà collectées dans le cadre des inventaires. Actualiser le cahier des charges afin d'homogénéiser les méthodes d'inventaires et d'intégrer les espaces périphériques tampons (étendue à préciser). Transmettre les données à l'EPTB pour actualisation de l'inventaire centralisé à l'échelle du périmètre du SAGE	Territoire du SAGE (secteurs prioritaires identifiables à ce stade pour les diagnostics ?)	EPCI-FP, communes	Connaissance nécessaire, en particulier l'état des fonctionnalités des ZH	Diagnostic des fonctionnalités plus complexe Mais possibilité de valoriser les données collectées dans les inventaires	Comptabilisé dans les moyens humains de l'EPTB : cf. volet communication gouvernance
Ambition base	Inventorier les zones de source dans et hors des secteurs de tête de bassin versant (cf. démarche réalisée sur Cap Atlantique) afin de mieux connaître ces secteurs déterminants pour le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et les zones humides	En priorité sur les secteurs urbanisés	Structures compétentes GEMA	Connaissance nécessaire mais plus-value limitée vis-à-vis caractérisation des têtes de bassin versant	Notion de zone de source à définir : plusieurs formes possibles, évolutions potentielles...	0,05
Ambition base +1		Territoire du SAGE		Connaissance nécessaire mais plus-value limitée vis-à-vis caractérisation des têtes de bassin versant	Notion de zone de source à définir : plusieurs formes possibles, évolutions potentielles...	0,2
Ambition base	Actualiser en continu les inventaires des éléments structurants du paysage (haies, talus, fossés...) Soumettre les inventaires à la validation de la CLE	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP	Connaissance nécessaire	Moyens nécessaires pour réaliser les inventaires de terrain	3,8
Ambition base	Actualiser le recensement des secteurs sensibles au ruissellement et à l'érosion des sols (si étude non finalisée avant la validation du SAGE)	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA	Connaissance nécessaire	Démarche en cours par l'EPTB	Non chiffré, démarche déjà engagée par l'EPTB
Ambition base	Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les poissons grands migrateurs, dont le suivi des populations et du succès reproducteur des espèces anadromes	Territoire du SAGE	EPTB	Connaissance nécessaire	Première tentative sur le suivi de la reproduction qui n'a pas abouti	Non chiffré, maintien d'une action déjà en place

# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
<b>Préserver et restaurer les cours d'eau</b>						
Ambition base	Poursuivre les opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau, en mobilisant les moyens humains et financiers à hauteur des objectifs de bon état écologique (intégrer les enjeux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, poursuivre les actions de lutte contre l'abreuvement dans les cours d'eau, réduire l'impact des plans d'eau, réduire le taux d'étagement des cours d'eau...) Maintien des objectifs de taux d'étagement (selon bv : <40% / <20%) définis dans le SAGE de 2015.	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA		Opérations lourdes qui demandent du temps et l'accord des propriétaires	140
Ambition base +1	Mettre en œuvre une politique foncière pour favoriser la réalisation des opérations de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau, en s'appuyant sur les dispositifs existants (préemption, AFAFE, ORE...)	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP	Facteur foncier essentiel pour la réalisation des opérations de restauration	Politiques foncières difficiles à mettre en œuvre, mais réalisable	
Ambition base +2	Indemniser les propriétaires concernés par l'emprise des opérations de reméandrage des cours d'eau	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA	Risque de refus des propriétaires en l'absence de compensation financière	Dispositif financier à mettre en place Modalités de gestion des parcelles acquises à définir	0,5
Ambition base +1	Intégrer dans le bilan des programmes d'action un bilan économique de la renaturation des milieux pour évaluer les impacts et les bénéfices ==> Démarche lourde à réserver à des zones tests (avec enjeux plans d'eau par exemple)	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA	Dépend de la réceptivité des acteurs	Approches socio-économiques difficiles à appréhender, demandent des compétences spécifiques et les données nécessaires	0,05
Ambition base +1	<b>R</b> Protéger le lit mineur et les berges des cours d'eau vis-à-vis des projets qui impliquent leur dégradation ou leur artificialisation	Têtes de bassin versant	-	Protection forte des milieux	Contraintes importantes pour les propriétaires riverains concernés	Règle de protection : pas de coût
Ambition base +2		Territoire du SAGE				Règle de protection : pas de coût

# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
Ambition base	<b>C</b> Protéger les cours d'eau et leurs corridors naturels riverains dans les documents d'urbanisme (ou espace de mobilité potentiel, lit majeur...), en incitant à prévoir une bande d'inconstructibilité de 10 m minimum de part et d'autre du cours d'eau (comptés depuis le haut de la berge), voire au-delà en fonction du contexte local (critères à préciser)	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP	Protection forte des milieux	Contraintes pour l'aménagement urbain	<i>Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré</i>
Ambition base +2	<b>R</b> Protéger les espaces de mobilité des cours d'eau (sur la base d'une carte préalable de ces espaces si possible, sinon sur la base de la définition d'une distance de référence)	Têtes de bassin versant	-	Protection forte des milieux	Contraintes importantes pour les propriétaires riverains concernés	<i>Règle de protection : pas de coût</i>
Ambition+3		Territoire du SAGE				<i>Règle de protection : pas de coût</i>
Ambition base	<b>R</b> Interdire l'accès direct du bétail aux cours d'eau	Territoire du SAGE	-		Règle déjà prise dans le SAGE actuel Mais assise juridique de la règle à vérifier	<i>Règle de protection : pas de coût</i>
<b>Restaurer la continuité écologique</b>						
Ambition base	Poursuivre les programmes de restauration de la continuité écologique, dont la mise en transparence des ouvrages busés, en prenant les grands axes Oust et Vilaine, dont secteurs aval, avec une logique de cohérence de l'aval vers l'amont	Priorité aux ouvrages listés dans le PLAGEPOMI/PAPARCE	Structures compétentes GEMA, Région (MO ouvrages DPF)		Accord des propriétaires d'ouvrages à obtenir	1
Ambition base +1		Priorité aux ouvrages listés dans le PLAGEPOMI/PAPARCE, puis aux autres ouvrages des cours d'eau en liste 2				2,5

# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
Ambition base	Définir et mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages hydrauliques permettant d'assurer au mieux la circulation des espèces aquatiques et le transit sédimentaire Accompagner et suivre la gestion des dispositifs de franchissement piscicole	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA, propriétaires/gestionnaires d'ouvrages		Concertation nécessaire avec les gestionnaires Fréquemment mauvais état de fonctionnement des vannages	0,15
<b>Mieux gérer les grands ouvrages (barrages de Haute Vilaine, Cantache, La Valière, Bosméléac, Arzal, Chèze/Canut, Lac au Duc)</b>						
Ambition base	Mieux intégrer les enjeux écologiques dans la gestion des grands ouvrages : respect des débits minimums biologiques, adaptation des règlements d'eau, intégration du changement climatique	Territoire du SAGE	gestionnaires des ouvrages et services de l'état	Gestion actuelle orientée sur les usages économiques	Usages économiques à concilier avec les enjeux écologiques	Non chiffré. Animation avec les moyens déjà en place.
<b>Préserver et restaurer les zones humides, dont les marais</b>						
Ambition base	<b>C</b> Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et dans le cadre des DUP de délimitation des périmètres de protection des captages AEP, veiller à préserver les corridors de connexion entre les milieux	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP	Protection forte des milieux	Déjà appliqué par certaines collectivités, mais qui peuvent rester difficiles à faire accepter	Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré
Ambition base	<b>R</b> Protéger les zones humides dès le 1er m <sup>2</sup> impacté, en protégeant également leur périmètre environnant, sur l'ensemble du territoire <b>Option 1</b> : dérogations ciblées (conditionnées à des taux de compensation élevés)	Territoire du SAGE	-	Protection importante des milieux, qui dépend néanmoins des dérogations prévues	Contraintes potentielles fortes pour le développement des territoires, dépend des dérogations prévues	Règle de protection : pas de coût
Ambition base +1	<b>R</b> <b>Option 2</b> : strict minima de dérogations possibles (conditionnées à des taux de compensation élevés)	Territoire du SAGE	-	Protection plus forte des milieux, qui dépend néanmoins des dérogations prévues	Contraintes potentielles fortes pour le développement des territoires, dépend des dérogations prévues	Règle de protection : pas de coût

# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
Ambition base	<b>C</b> Préciser les modalités de compensation des zones humides impactées par des projets, en fonction des secteurs (têtes de bassin versant...) Demander aux services de l'Etat d'informer la CLE sur la mise en œuvre des mesures de compensation	Territoire du SAGE	Services de l'Etat	Selon les critères de compensation définis	Contraintes pour les projets en fonction des critères définis	Coût des mesures de compensation non chiffrable à ce stade
Ambition base +1	Mettre en œuvre une politique foncière pour protéger les milieux humides et améliorer leurs fonctions naturelles, en étendant la protection aux milieux périphériques (zones tampons autour des zones humides)	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP	Facteur foncier essentiel pour les pratiques et la gestion	Politiques foncières difficiles à mettre en œuvre, mais réalisable	13
Ambition base	Entretien, valoriser et restaurer les zones humides. Veiller spécifiquement à la conservation et amélioration des fonctions écologiques des grands ensembles de milieux humides à fort enjeu patrimonial, associés à la Vilaine Aval dont les Marais de Vilaine et ceux de l'Estuaire de Vilaine, mais également les Gravières du sud de Rennes.	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA, Propriétaires / gestionnaires	Dépend de l'engagement du propriétaire / gestionnaire	Opérations lourdes qui demandent du temps et l'accord des propriétaires Peut induire des contraintes sur l'activité économique concernée	32
<b>Encadrer et gérer les plans d'eau et les mares</b>						
Ambition base	<b>C</b> Interdire la création de plans d'eau dans les documents d'urbanisme (déclinaison de la règle du SAGE dans les documents d'urbanisme) Protéger les mares à intérêt écologique dans les documents d'urbanisme (cf. inventaires de biodiversité du volet connaissance)	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP	Encadrement fort, mais qui dépend des modalités prises	Contrainte pour les usagers et activités concernées	Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré
Ambition base	<b>R</b> Encadrer la création de plans d'eau, avec des dérogations possibles comme les plans d'eau de réserve pour l'agriculture...	Territoire du SAGE	-	Encadrement fort, mais qui dépend des dérogations inscrites	Contrainte pour les usagers et activités concernées	Règle d'encadrement : pas de coût
Ambition base +1	<b>R</b> Interdire la création de plans d'eau (dérogations très limitées) Critères de différenciation entre plans d'eau et mares à définir pour ne pas empêcher la recréation de mares qui présentent un intérêt écologique (superficie...)	Territoire du SAGE	-	Encadrement fort	Contraintes plus fortes pour les usagers et activités concernées	Règle d'encadrement : pas de coût




# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
Ambition base +1	<b>C</b> Réévaluer les impacts et les modalités de gestion dans le cadre des procédures de révision des autorisations de plans d'eau	Territoire du SAGE	Propriétaires	Nombreux plans d'eau ne nécessitent pas de révisions d'autorisation	Disposition qui impose aux propriétaires de revoir leurs études d'impact	<i>Démarche administrative : pas de coût</i>
Ambition base	<b>C</b> Définir et mettre en œuvre des modalités de gestion et de vidange des plans d'eau afin de limiter leur impact sur les milieux aquatiques (pêches de sauvegarde, gestion des sédiments...)	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA, propriétaires/gestionnaires de plans d'eau	Dépend de l'accord des propriétaires	Selon conciliation possible des modalités avec les usages existants	<i>Comptabilisé dans les moyens humains des structures compétentes GEMA</i>
Ambition base +1	<b>R</b> Encadrement des opérations de vidange des plans d'eau par une règle du SAGE	Territoire du SAGE	-	Encadrement fort	Selon conciliation possible des modalités avec les usages existants	<i>Règle d'encadrement : pas de coût</i>
<b>Préserver et restaurer les éléments structurants du paysage</b>						
Ambition base	Accompagner l'entretien et la gestion des éléments structurants du paysage : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer les filières de valorisation</li> <li>■ Définir des plans de gestion</li> <li>■ Mettre en place des labellisations</li> <li>■ Favoriser les projets collectifs et la mutualisation des moyens techniques</li> <li>■ Proposer/valoriser les dispositifs de soutien financier (paiements pour services environnementaux, MAE...)</li> </ul>	Prioritairement sur les bassins avec un enjeu de qualité de l'eau vis-à-vis du phosphore : Meu, Chevré, Vilaine amont, Seiche, Semnon, Perche, Pénerf, L'Enfer, Etang du Duc	Structures compétentes GEMA, structures compétentes EAP, EPCI-FP	Dépend de l'engagement des acteurs	Modèle économique à trouver, organisation à mettre en place	3,4

# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
Ambition base	Intégrer la restauration des éléments structurants du paysage dans les programmes opérationnels de bassin versant, favoriser la replantation d'espèces locales adaptées au changement climatique	Prioritairement sur les bassins avec un enjeu de qualité de l'eau vis-à-vis du phosphore : Meu, Chevré, Vilaine amont, Seiche, Semnon, Perche, Pénerf, L'Enfer, Etang du Duc	Structures compétentes GEMA	Selon engagement des propriétaires	Si pas d'antagonisme fort avec les activités présentes	32
Ambition base	<b>C</b> Inscrire et protéger les éléments structurants du paysage dans les documents d'urbanisme	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP	Protection forte	Si pas d'antagonisme fort avec les activités présentes	Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré
Ambition base +1	<b>R</b> Protéger les éléments structurants du paysage, y compris ripisylve des cours d'eau (interdiction de destruction sauf dérogations ciblées, conditionnées à des taux de compensation élevés) sur les zones sensibles au ruissellement et à l'érosion	Zones sensibles à l'érosion	-	Protection forte	Nécessité de disposer d'une cartographie des zones les plus sensibles à l'érosion	Règle de protection : pas de coût
Ambition base +1	Identifier les secteurs à risque où la largeur minimale de la bande enherbée ou boisée doit être étendue au-delà de 5 mètres. Les intégrer dans les programmes d'actions régionaux (PAR) définis au titre de la directive nitrates.	Zones sensibles à l'érosion (à préciser suite au travail en cours de l'EPTB)	Préfet		Contraintes de l'emprise pour les propriétaires concernés. calendrier de révision des PAR et du SAGE	Non chiffré, maintien d'une action déjà en place
<b>Préserver les secteurs de têtes de bassin versant</b>						
Ambition base	Engager une réflexion sur la délimitation des têtes de bassin versant, notamment pour distinguer spécifiquement les zones autour des sources (rang de Strahler 0)			Plus-value limité par rapport au travail réalisé sur les têtes de bassin versant	Cf. inventaires des zones de source	Comptabilisé dans les moyens humains de l'EPTB : cf. volet communication gouvernance

# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
Ambition base	Intégrer spécifiquement les têtes de bassin versant dans les programmes opérationnels de bassin versant, pour y adopter une démarche globale de restauration des cours d'eau, de zones humides, de bocage Prioriser l'effacement/aménagement des ouvrages de plans d'eau, buses... Envisager des actions complémentaires de désimperméabilisation par l'aménagement de zones d'infiltration	Têtes de bassin versant	Structures compétentes GEMA			<i>Non chiffré, priorité à intégrer dans les programmes opérationnels. Coût comptabilisé dans les autres mesures.</i>
<b>Lutter contre les espèces exotiques envahissantes</b>						
Ambition base	Surveiller les zones de prolifération d'espèces exotiques envahissantes et maintenir une veille scientifique et technique de ces espèces	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA, EPTB	Connaissance nécessaire	Via les réseaux de techniciens et d'acteurs locaux	<i>Comptabilisé dans les moyens humains des structures compétentes GEMA</i>
Ambition base	Définir des plans spécifiques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, piégeage...), dont plans de lutte dans les zones humides Maintenir les campagnes de gestion des foyers (Jussie) notamment dans les étiers de l'estuaire de la Vilaine Prévoir un fond de roulement pour intervenir rapidement sur les foyers naissants	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA	Actions curatives à renouveler régulièrement	Selon ampleur des zones à traiter	1
Ambition base +1	 Encadrer dans les documents d'urbanisme l'implantation d'espèces exotiques envahissantes chez les particuliers	Territoire du SAGE	Communes, EPCI-FP	Contrôle difficile		<i>Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré</i>
Ambition base +1	Intégrer dans les projets soumis à déclaration/autorisation le risque de propagation des espèces exotiques envahissantes (identification, modalités de gestion...)	Territoire du SAGE	Porteurs de projets		Contraintes pour l'élaboration des projets Faisabilité juridique ?	<i>Dispositif de compatibilité, non chiffré</i>
<b>Gérer les marais rétro-littoraux</b>						

# QUALITE DES MILIEUX

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique (montant en M€)
Ambition base	Mieux connaître le fonctionnement hydraulique des entités hydrauliques homogènes des marais rétrolittoraux		Structures compétentes GEMA	Indispensable à la mise en place de plans de gestion		0,15
Ambition base	Mettre en œuvre des plans de gestion durable et d'entretien des marais rétro-littoraux, dont gestion des ouvrages littoraux, voire étudier la possibilité d'effacer les ouvrages en concertation avec les usagers pour rétablir un fonctionnement naturel	Marais rétro-littoraux	Structures compétentes GEMA	Nécessaire pour le bon fonctionnement des milieux	Selon acteurs sur lesquels les plans de gestion peuvent s'appuyer (agriculteurs...)	Comptabilisé dans chiffrage de la gestion des zones humides
<b>Gérer la baie de la Vilaine</b>						
Ambition base	Améliorer les connaissances sur l'impact de l'envasement de l'estuaire vis-à-vis des milieux et des activités littorales, dont l'eutrophisation des eaux estuariennes et littorales Limiter l'impact des usages sur l'envasement de l'estuaire et sur les milieux littoraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Encadrement des usages, dont mouillages</li> <li>■ - Sensibilisation des usagers (enjeux et bonnes pratiques)</li> </ul>	Estuaire et littoral	EPTB	Efficacité limitée en l'absence de levier prescriptif	Cohabitation difficile des différents enjeux et usages (milieux, navigation, AEP...)	Non chiffré, poursuite d'une action déjà en place
Ambition base	Maintenir un programme d'actions pour réduire les impacts de l'envasement de l'estuaire, dont campagnes de désenvasement ponctuel de l'estuaire	Estuaire	EPTB	Actions curatives à renouveler régulièrement	Démarches déjà en place	0,06

# GESTION QUANTITATIVE

Adopter une utilisation sobre de l'eau

Equilibrer les usages avec les ressources du territoire et le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Garantir la satisfaction des usages essentiels (eau potable, santé, incendie...)

Assurer un accès à l'eau pour tous

Réduire les prélèvements par les activités humaines : Domestiques : -10%, -15%, -20 %... ? Industrie : -10%, -15%, -20 %... ? Agriculture : -10%, -15%, -20 %... ?

## Connaissance et sensibilisation

- Sensibiliser les différentes catégories d'usagers
- Renforcer les suivis des ressources, milieux, prélèvements et consommations d'eau

## Economies d'eau et résilience

- Encourager les dispositifs hydro-économiques et la réutilisation des eaux
- Imposer, via les documents d'urbanisme, les dispositifs hydro-économiques et la réutilisation des eaux
- Améliorer les rendements des réseaux AEP
- Gérer les eaux pluviales à la parcelle
- Adapter les pratiques agricoles : cultures moins consommatrices, maintien des prairies, des haies...

- Recourir au stockage d'eau hivernal
- REGLE** : Encadrer la réalisation des bassins de stockage

↳ Contribution des actions milieux (cours d'eau, zones humides, bocage...) à l'amélioration des fonctions tampons des bassins versants

## Gestion de la ressource en eau

- Poursuivre les études « besoins-ressources » (études HMUC)
- Mettre en œuvre des projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE)

## Encadrement des usages

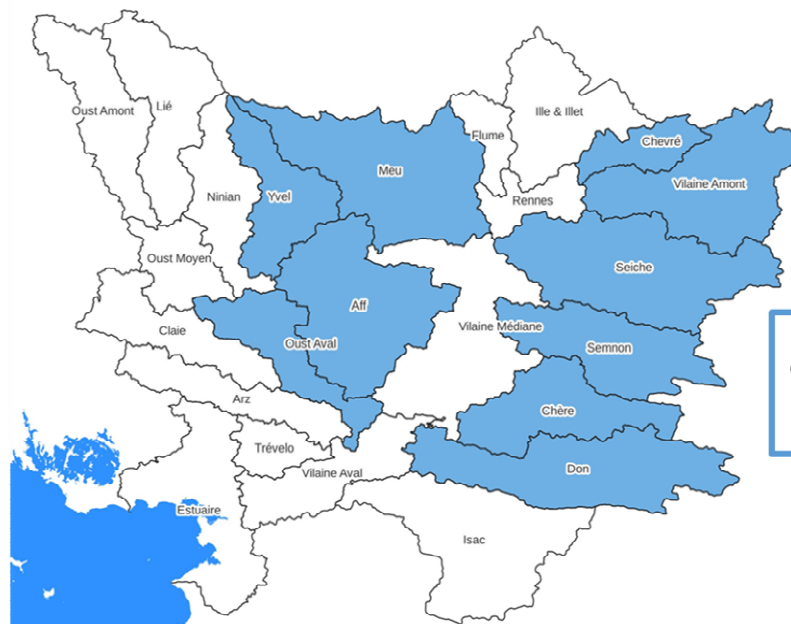
- Appliquer des volumes prélevables et des répartitions par usages

- REGLE** : Plafonner les prélèvements au niveau actuel

BV Vilaine hors Oust (SDAGE)

Ensemble du territoire

- REGLE** : Encadrer le remplissage des plans d'eau



Secteurs prioritaires pour les études « besoins-ressources » et la mise en œuvre de programmes de gestion

OBJECTIFS	
Ambition base	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garantir la satisfaction des usages essentiels (eau potable, santé, incendie...)</li><li>• Assurer un accès à l'eau pour tous</li><li>• Equilibrer les usages avec les ressources du territoire et le bon fonctionnement des milieux aquatiques</li><li>• Adopter une utilisation sobre de l'eau, viser une réduction globale de 10% des prélèvements d'eau à horizon 2030 (<i>objectif issu du plan d'action national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau</i>)</li></ul>
Ambition base +1	<p>Objectifs complémentaires de réduction des prélèvements, précisés par catégories d'usages, à horizon 2050 ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Usages domestiques : -15%, -20 %... ?</li><li>• Industrie : -15%, -20 %... ?</li><li>• Agriculture : -15%, -20 %... ?</li></ul>

# GESTION QUANTITATIVE

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
<b>Connaitre, sensibiliser et éduquer à une utilisation sobre de l'eau</b>						
Ambition base	Faire un bilan des prélèvements par grands types d'usages et communiquer dessus pour sensibiliser les différents usagers (industrie, agriculture, particuliers...)	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Connaissance nécessaire	Nécessite de décliner des moyens de mesure	<i>Non chiffré. Exploitation des données existantes.</i>
Ambition base	Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les ressources et les besoins sur les sous-bassins, notamment ceux identifiés en tension (études HMUC). Définir dans ce cadre les points nodaux à potentiellement définir en complément du SDAGE	Territoire du SAGE, en particulier Don, Chère, Seiche, Meu, Aff, Yvel, Oust aval	EPTB, Syndicats BV, EPCI-FP, services de l'Etat	Connaissance nécessaire	Nécessite de décliner des moyens de suivi Possibilité de valoriser les retours d'expérience des premières études HMUC	1,25
<b>Gérer les étiages</b>						
Ambition base	Actualiser les débits de référence, notamment au gré des résultats des études HMUC. Ces débits pourront faire l'objet d'arrêtés préfectoraux ou de révisions partielles du SAGE.	Territoire du SAGE	EPTB	Références importantes pour la gestion équilibrée de la ressource	Possibilité de s'appuyer sur les résultats des études HMUC Contraintes pour les usages en fonction des volumes et répartitions définis	<i>Non chiffré. Exploitation des résultats des études comptabilisée par ailleurs.</i>
Ambition base	Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de la ressource en eau, dont possiblement sous la forme de PTGE	Bassins en tension besoins-ressources : Don, Chère, Semnon, Seiche, Vilaine amont, Chevré, Meu, Aff, Yvel, Oust aval	EPTB, Syndicats BV, EPCI-FP	Formalisation nécessaire des actions à mettre en œuvre pour une gestion équilibrée de la ressource	Possibilité de valoriser les retours d'expérience d'autres territoires	1,5



# GESTION QUANTITATIVE

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
<b>Adapter le développement du territoire à la ressource disponible</b>						
Ambition base	<b>C</b> S'assurer de l'adéquation entre le potentiel de développement des territoire et les ressources en eau potable dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les décisions prises sur les projets soumis à déclaration ou autorisation	Territoire du SAGE	Services instructeurs	Levier important pour adapter les projets en fonction de la ressource disponible	Forte pression liée au développement des territoires Evaluation difficile compte tenu des nombreuses interconnexions	Non chiffré. A intégrer dans conception projets soumis à déclaration ou autorisation.
<b>Economiser l'eau</b>						
Ambition base	Adopter une tarification qui incite à économiser l'eau, avec un quota social Mettre fin à la dégressivité des tarifs pour les gros consommateurs	Territoire du SAGE	Services AEP	Levier qui permet d'inciter à une utilisation économe des ressources	Principe déjà adopté par plusieurs services	Non chiffré. Estimation de l'impact sur les revenus des services difficile à établir.
Ambition base +1	<b>C</b> Encadrer l'implantation de piscines individuelles et autres usages de confort hydro-consommateurs dans les documents d'urbanisme	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Participe aux économies d'eau, mais impact limité au regard des autres usages ?	Demande forte des populations Faisabilité juridique à vérifier	Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré
Ambition base	Encourager l'adoption de dispositifs économes en eau : récupération et réutilisation des eaux de pluie et des eaux de douche, double réseau, toilettes sèches, réduction des débits au robinet...	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes			Non chiffré. Coût des dispositifs hydro économes difficile à estimer.
Ambition base +1	<b>C</b> Inciter à la mise en place d'équipements hydro-économes ou de réutilisation des eaux (toilettes sèches ou pluviales...), dans le cadre de constructions neuves ou des réhabilitations, via les documents d'urbanisme	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Ne peut être qu'une recommandation		Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré
Ambition base +1	<b>C</b> Inciter à l'utilisation d'eaux de récupération pour les usages qui ne nécessitent pas une eau potable : arrosage de jardin, lavage de voiture...	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Contrôle difficile pour les usages non professionnels	Faisabilité juridique à vérifier	Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré

# GESTION QUANTITATIVE

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base	Améliorer les réseaux de distribution de l'eau potable (objectifs de rendement et d'indice linéaire de perte à discuter) par la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale (renouvellement de 1,25% du réseau par an ?), localiser les fuites à l'aide de compteurs de sectorisation	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Mais améliorations difficiles au-delà de 90%	Opérations lourdes nécessitant des moyens techniques et financiers importants	120
Ambition base +1	Appliquer le "zéro arrosage" dans les collectivités territoriales	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes		Gestion "sans arrosage" à anticiper dans la conception de l'urbanisation	<i>Adaptations liées au non-arrosage difficiles à chiffrer</i>
Ambition base	Encourager les modèles ou les pratiques agricoles économes en eau (choix des cultures et des semis, sans labour...), par l'accompagnement technique, financier (PSE, MAEC)	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA		Besoin de maintenir la viabilité économique des activités, et de disposer de filières adaptées à ces modèles et pratiques	<i>Coûts d'accompagnement à l'adaptation des pratiques comptabilisés dans le volet qualité des eaux</i>
Ambition base	Etudier la réutilisation des eaux traitées en sortie de STEP, en substitution de prélèvements au milieu par les usages existants. Prendre en compte l'impact de ces solutions sur les milieux en aval du point de rejet .	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Vigilance à avoir pour les cours d'eau qui sont principalement alimentées par les STEP à certaines périodes	Cadre réglementaire pouvant être un frein à la réutilisation	<i>Coûts induits, dont mise en place éventuelle des réseaux pour transporter l'eau, difficiles à chiffrer à ce stade.</i>
<b>Améliorer la résilience du territoire en période d'été</b>						
Ambition base	cf. actions menées pour maintenir les secteurs de prairies et pour préserver et restaurer le bocage (renvoi vers mesure ad hoc du volet qualité et milieux) permettant d'assurer les fonctions tampons du BV	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	<i>Cf. mesures inscrites dans le volet qualité</i>	<i>Cf. mesures inscrites dans le volet qualité</i>	<i>Cf. volet qualité de l'eau</i>
Option	Permettre le stockage hivernal d'eau pour réduire les prélèvements en période d'été, en complément des autres solutions qui peuvent être mise en œuvre pour réduire les besoins en eau, en encadrant leur réalisation pour limiter leur impact sur les milieux	Territoire du SAGE	Organisations professionnelles agricoles	Induit par ailleurs des effets négatifs sur la ressource, les milieux	tensions autour de ces solutions	10

# GESTION QUANTITATIVE

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Option	<b>R</b> Encadrer la réalisation des bassins de stockage pour limiter l'impact sur les milieux (sans prélèvement dans la nappe, sans connexion aux cours d'eau)	Territoire du SAGE	-	Nécessaire pour encadrer le cas échéant l'impact de ces bassins	tensions autour de ces solutions	Règle d'encadrement : pas de coût
Ambition base	Améliorer les fonctions tampons des milieux (zones humides, bocage, sols...)	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA	Cf. mesures inscrites dans le volet milieux	Cf. mesures inscrites dans le volet milieux	Cf. volets milieux aquatiques
<b>Encadrer les usages</b>						
Ambition base	Appliquer les volumes prélevables et la répartition par usages à partir des résultats des études HMUC => arrêtés préfectoraux ou révisions partielles du SAGE	Territoire du SAGE	EPTB, préfets	Références nécessaires pour un équilibre des usages avec les besoins des milieux	Consensus à trouver entre les parties prenantes des démarches	Dispositif d'encadrement. Non chiffré.
Ambition base	<b>R</b> Plafonner les prélèvements au niveau actuel dans les nappes souterraines : interdiction des nouveaux prélèvements en période d'étiage, sauf prélèvements dans retenues de substitution alimentées en dehors des périodes d'étiage et sous condition des modalités de réalisation et de gestion fixées par le SAGE <b>Option 1</b> : dans les secteurs visés la disposition 7B-3 du SDAGE	Bassin Vilaine hors bassin de l'Oust	-	Bassins en tension identifiés dans le bassin de l'Oust	Contraintes à consentir pour les nouveaux usages	Règle d'encadrement : pas de coût
Ambition base +1	<b>R</b> <b>Option 2</b> : sur l'ensemble du territoire du SAGE	Territoire du SAGE	-	Encadrement dans l'attente des résultats des études HMUC	Contraintes à consentir pour les nouveaux usages	Règle d'encadrement : pas de coût
Ambition base	<b>R</b> Plafonner les prélèvements dans eaux de surface <b>Option 1</b> : dans les secteurs visés la disposition 7B-3 du SDAGE	Bassin Vilaine hors bassin de l'Oust	-	Autres bassins en tension identifiés en dehors du bassin de l'Oust	Contraintes à consentir pour les nouveaux usages	Règle d'encadrement : pas de coût
Ambition base +1	<b>R</b> <b>Option 2</b> : sur l'ensemble du territoire du SAGE	Territoire du SAGE	-	Encadrement dans l'attente des résultats des études HMUC	Contraintes à consentir pour les nouveaux usages	Règle d'encadrement : pas de coût
Ambition base	<b>R</b> Mettre en conformité les prélèvements existants (suivi des volumes et communication des données à l'administration préfectorale)	Territoire du SAGE	-		Ecriture de la règle à revoir. En l'état ne peut être une règle	Règle d'encadrement : pas de coût

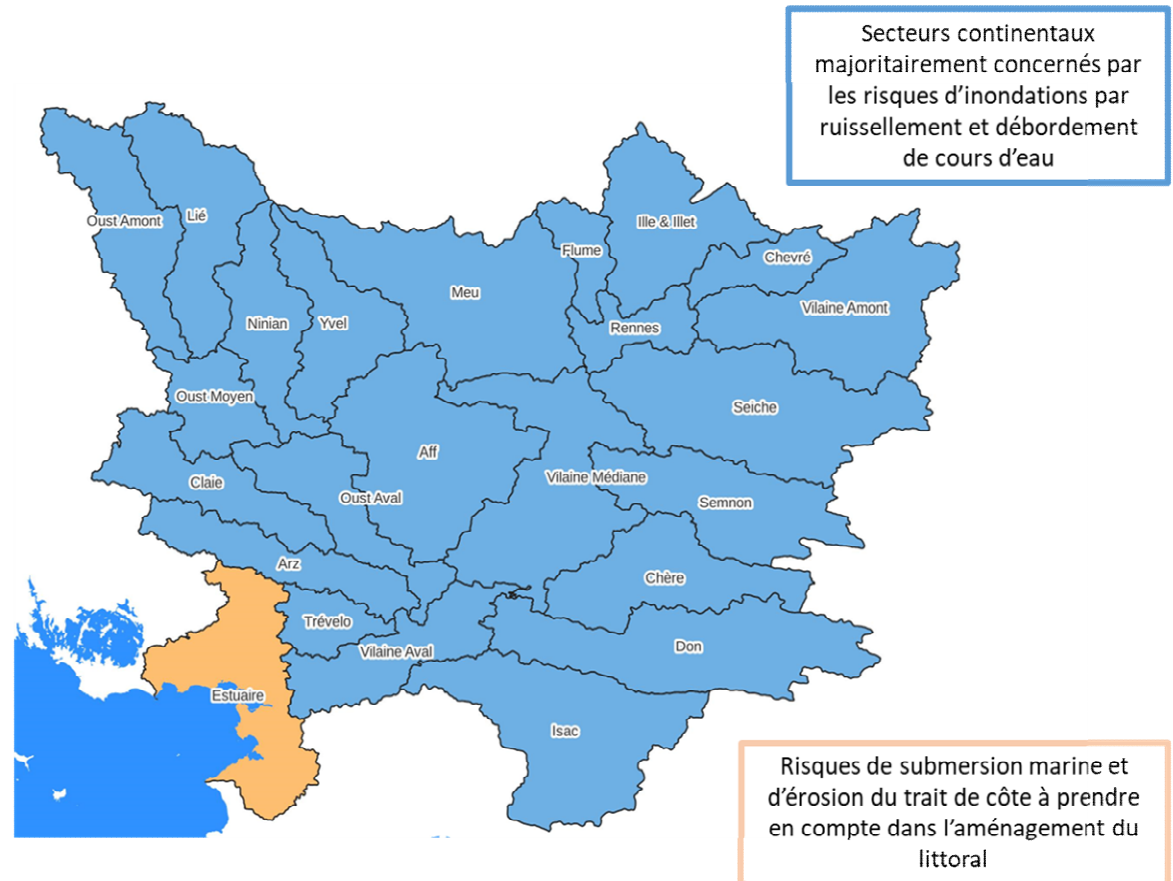
# GESTION QUANTITATIVE

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base	Gérer les plans d'eau de manière à limiter l'impact sur le fonctionnement des cours d'eau, dont veille au respect des obligations réglementaires (débits réservés) Demander à adapter l'encadrement des usages des plans d'eau dans les arrêtés sécheresse (exemple : encadrement des horaires d'arrosage à partir des plans d'eau)	Territoire du SAGE	Propriétaires, gestionnaires, services de l'Etat	<i>Cf. mesures inscrites dans le volet milieux</i>	<i>Cf. mesures inscrites dans le volet milieux</i>	<i>Cf. volets milieux aquatiques</i>
Ambition base	<b>R</b> Encadrer le remplissage des plans d'eau	Territoire du SAGE	-	Nombreux plans d'eau sur le territoire	Contraintes pour les usagers	<i>Règle d'encadrement : pas de coût</i>
Ambition base	Etudier l'opportunité de classer le bassin en ZRE. Communiquer les résultats au préfet coordonnateur de bassin et aux préfets de département	Territoire du SAGE	EPTB	Peut permettre de renforcer l'encadrement des prélèvements	Démarche et évaluation des critères de classement relèvent des services de l'Etat	<i>Possibilité de valoriser les résultats des études HMUC, cf. mesure ad hoc. Pas de surcoût.</i>
<b>Sécuriser l'accès à l'eau potable</b>						
Ambition base	Valoriser et diversifier les ressources locales	Territoire du SAGE	Structures compétentes AEP	Permet de diversifier et de sécuriser l'alimentation en cas de défaillance d'une ressource	Selon ressources disponibles et exploitables par territoire	<i>Non chiffré. Mise en œuvre avec moyens en place dans les structures concernées.</i>
Ambition base	Identifier les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP) où il apparaît opportun d'élaborer des schémas de gestion	Nappe à Préserver pour l'Eau Potable (NAEP)	EPTB	Nécessaire pour préserver l'usage AEP vis-à-vis des autres usages	Possibilité de s'appuyer sur les études HMUC	0,3

# RISQUES

Maîtriser, réduire l'imperméabilité du territoire => Appliquer le ZAN
Ralentir la circulation de l'eau sur les bassins versants
Améliorer la résilience du territoire face aux évènements extrêmes
Faire émerger une conscience collective des risques
Protéger les personnes et les biens

Connaissances et prévention des risques
<input type="checkbox"/> Actualiser la connaissance des zones à risques <input type="checkbox"/> Recenser et caractériser les zones d'expansion des crues <input type="checkbox"/> Développer la culture du risque
<input type="checkbox"/> Inciter le déplacement des enjeux les plus exposés aux aléas
Gestion des eaux pluviales urbaines
<input type="checkbox"/> Favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les aménagements <input type="checkbox"/> Encadrer la gestion des eaux pluviales par les documents d'urbanisme <input type="checkbox"/> <b>REGLE</b> : Encadrer les rejets d'eau pluviales aux milieux
Gestion des eaux pluviales dans les secteurs ruraux
<input type="checkbox"/> <b>REGLE</b> : Protéger les zones d'expansion des crues <input type="checkbox"/> <b>REGLE</b> : Encadrer les nouveaux drainages <input type="checkbox"/> Réduire le drainage existant et/ou l'impact du drainage (cf. volet qualité)
↳ Contribution des actions milieux et quantité (cours d'eau, zones humides, bocage, pratiques agricoles...)
Gestion des situations de crise
<input type="checkbox"/> Définition des plans de sauvegarde <input type="checkbox"/> Développer les dispositifs d'alerte des populations



OBJECTIFS	
Ambition base	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser, réduire l'imperméabilité du territoire =&gt; Appliquer le ZAN</li><li>• Ralentir la circulation de l'eau sur les bassins versants</li><li>• Améliorer la résilience du territoire face aux événements extrêmes</li><li>• Faire émerger une conscience collective des risques</li><li>• Protéger les personnes et les biens</li></ul>

# RISQUES

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
<b>Connaître et prévoir les risques</b>						
Ambition base	Préciser la connaissance des secteurs exposés aux risques d'inondations, dont inondations par ruissellement, et entretenir la mémoire du risque	Territoire du SAGE	EPTB	Connaissance nécessaire	Possibilité de s'appuyer sur l'analyse de la Caisse Centrale de Réassurance	0,2
Ambition base	Recenser et caractériser les zones d'expansion des crues	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes			<i>Non chiffré. Réalisation à partir étude des zones d'aléas et des moyens humains déjà en place</i>
<b>Ne pas aggraver l'aléa en préservant les fonctionnalités des zones d'expansion des crues</b>						
Ambition base	<b>C</b> Protéger les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Prévention forte d'exposition des enjeux aux aléas	Contraintes pour le développement des territoires	<i>Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré</i>
Ambition base	<b>R</b> Protéger les zones d'expansion des crues de toutes installations, ouvrages, travaux ou activités de nature à soustraire un volume d'expansion de crues	Territoire du SAGE	-	Protection forte	Contraintes pour les activités présentes dans les zones	<i>Règle d'encadrement : pas de coût</i>
<b>Gérer les eaux pluviales urbaines</b>						
Ambition base	Généraliser et actualiser les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Permet de structurer la gestion à l'échelle des collectivités		0,39
Ambition base	Favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les aménagements urbains : imposer un coefficient de pleine terre dans les documents d'urbanisme...	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	Limite le ruissellement et favorise l'infiltration	Gestion à intégrer dans le conception des aménagements Vérifier possibilité par les documents d'urbanisme d'imposer une proportion de surfaces de pleine terre	<i>Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré</i>



# RISQUES

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition +1	<p>3 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Imposer le zéro tuyau dans tous les projets d'aménagement et la gestion des eaux pluviales à la parcelle jusqu'à un évènement de référence à définir</li> <li>2. Optimiser / Limiter les réseaux d'eaux pluviales / Bassins d'orage pour les évènements non gérables à l'échelle des parcelles (dimensionnement pertinent en fonction enjeux/coût/efficacité)</li> <li>3. Définir les modalités de gestion des évènements non gérables à la parcelle, ni par les réseaux / stockages collectifs</li> </ol>	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes, aménageurs	Limite le ruissellement et favorise l'infiltration Enrênements de référence à définir	Contraintes pour le développement des territoires	<i>Dispositif dans les documents d'urbanisme, non chiffré</i>
Ambition +1	Inciter les collectivités et les assurances à envisager le déplacement des enjeux présents dans les zones d'aléa, par un remplacement à l'équivalent, en prévoyant des zones d'exclusion élargie autour (renaturation)	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes, assurances, services de l'Etat	Seule solution pour les enjeux présents dans les secteurs les plus exposés Portée faible, simple incitation du SAGE	Démarches complexes pour déplacer les enjeux Portée limitée du SAGE, levier possible via CLE qui pilote PAPI	<i>Coût non chiffrable à ce stade</i>
Ambition +2	Encadrer réglementairement les rejets d'eaux pluviales urbaines aux milieux (dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux pluviales, débits de fuite)	Territoire du SAGE	-	Encadrement fort de la gestion des eaux pluviales	Contraintes pour les aménagements	<i>Règle d'encadrement : pas de coût</i>
Ambition base	Désimperméabiliser les sols (routes, parkings...)	Territoire du SAGE	EPCI-FP, communes	A prioriser sur les surfaces importantes	Difficile à faire appliquer sur les aménagements existants au regard des contraintes techniques et de coûts	<i>Non chiffré. Pas nécessairement de surcoût induit par ces solutions.</i>

# RISQUES

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
<b>Gérer les eaux pluviales dans les secteurs ruraux</b>						
Ambition base	Encourager les pratiques agricoles favorables à l'infiltration des eaux : couvert permanent, travail de la terre, bocage perpendiculaire à la pente et préférentiellement sur talus...	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA	<i>Cf. mesures inscrites dans les volet milieux, qualité des eaux</i>	<i>Cf. mesures inscrites dans les volet milieux, qualité des eaux</i>	<i>Cf. volet qualité des eaux</i>
Ambition base	Favoriser la restauration des fonctionnalités des zones d'expansion des crues dans les programmes de restauration des milieux aquatiques	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA	<i>Cf. mesures inscrites dans le volet milieux</i>	<i>Cf. mesures inscrites dans le volet milieux</i>	<i>Comptabilisé dans programmes opérationnels. Cf. volet milieux.</i>

# GOUVERNANCE

## OBJECTIFS

Ambition base

- Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de l'eau
- Coordonner et animer la mise en œuvre du SAGE
- Conforter la gouvernance, l'organisation des maîtres d'ouvrages intervenant dans la gestion de l'eau

# GOVERNANCE

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
<b>Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de l'eau et les actions portées dans le cadre du SAGE</b>						
Ambition base	<p>Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication / sensibilisation autour des enjeux de l'eau à destination du grand public (notamment des jeunes), des acteurs de l'eau, des collectivités, des industriels, des agriculteurs, des aménageurs, des promoteurs, des bureaux d'études, des entreprises de travaux publics, des décideurs, des gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires... par des formations, des animations scolaires, des éditions de guides... dans le but de faciliter la mise en œuvre du SAGE. Cela porte par exemple sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer une culture de l'eau,</li> <li>■ Sensibiliser au fonctionnement des milieux aquatiques, communiquer sur les suivis des populations de grands migrateurs</li> <li>■ Sensibiliser sur l'impact des usages (que ce soit sur le volet quantitatif ou qualité des eaux) et sur l'adoption de bonnes pratiques pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques</li> <li>■ Entretenir la mémoire du risque inondation</li> </ul> <p>Inciter les porteurs de projets à assurer un dialogue territorial au sujet des impacts de leurs projets sur l'eau</p>	Territoire du SAGE	EPTB, structures compétentes GEMA, communes, EPCI-FP, associations	Dépend de la réceptivité des acteurs	Nouveaux relais à identifier pour cibler certains acteurs ?	0,64
Ambition base	Elaborer, suivre et valoriser le tableau de bord du SAGE	Territoire du SAGE	EPTB	Suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité du SAGE	Nécessite de disposer des données nécessaires	Coûts comptabilisés dans les moyens d'animation de l'EPTB
Ambition base	Adresser une demande aux services de l'Etat pour interdire la pêche à la civelle dans l'estuaire de la Vilaine	Territoire du SAGE	CLE		Poas du ressort du SAGE	Non chiffré
<b>Organiser la gouvernance et la maîtrise d'ouvrages</b>						
Ambition base	Conforter le rôle de la CLE : pilotage PAPI, comité estuaire...	Territoire du SAGE	CLE	Rappel de fonctions spécifiques de la CLE		Non chiffré

# GOVERNANCE

Scénarios	Description	Secteurs d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis	Efficacité	Faisabilité	
					Technique / sociale	Economique
Ambition base	<p>Conforter les missions de la structure porteuse du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la mise en œuvre du SAGE (animation générale auprès des différents acteurs du territoire)</li> <li>Référent technique</li> <li>Centre de ressources : centralisation des données sur la qualité des eaux et des milieux, zones d'aléas inondations...</li> </ul>	Territoire du SAGE	EPTB	Rôle important de la structure porteuse pour animer, coordonner, suivre, informer...	A articuler avec les missions des autres parties prenantes	7,2
Ambition base	<p>Animer le réseau des acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : mobilisation des parties prenantes, dialogue, débats, coordination, partage de cahiers des charges, partages de retours d'expériences (opérations de restauration des milieux aquatiques, zones humides, bassins versants, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...)</p> <p>Associer dans ce réseau les acteurs socio-culturels pour une formation populaire sur les enjeux du SAGE (centre social, médiathèque, associations, collectivités, conseil de développement, artistes locaux...)</p>	Territoire du SAGE	Structures compétentes GEMA, ATBVB	Coordination et partage entre les acteurs nécessaires à la bonne conduite des actions et de leur efficacité	Réseau d'acteurs qui vit déjà dans la gouvernance actuelle	4,1
Ambition base	Echanger avec les SAGE voisins et coordonner la gestion des enjeux communs (qualité des eaux littorales, gestion des ressources en eau...)	Territoire du SAGE et des SAGE voisins	APPCB, EPTB	Nécessaire pour répondre aux enjeux qui dépassent le périmètre du SAGE Vilaine	Réseau d'échange déjà mis en œuvre	<i>Coûts comptabilisés dans les moyens d'animation du SAGE</i>
Ambition base	Accompagner l'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme, en prévoyant la mise à disposition d'outils d'aide à cette intégration (guide, notes d'enjeux...), en incitant les porteurs à consulter la structure porteuse du SAGE dès l'émergence de révisions de ces documents	Territoire du SAGE	EPTB	Facilité la lecture et la connaissance de ces dispositions du SAGE	Synthèse des dispositions concernées dans le SAGE	<i>Coûts comptabilisés dans les moyens d'animation du SAGE</i>